

Politique suisse

BSF 3 SUPO 477 851008A0128

VOTATION FEDERALE/VIVISECTION

Non à l'initiative contre la vivisection
CREATION D'UN COMITE D'OPPOSITION=

Berne, 8 octobre 1985 (cps) Un "Comité d'action contre l'initiative contre la vivisection" vient d'être créé à Berne. Il rejette l'initiative populaire "pour la suppression de la vivisection" dont l'application mettrait en danger l'approvisionnement en médicaments des hommes et des animaux, entraverait la formation des médecins et des vétérinaires et porterait préjudice dans tous les domaines de la recherche médicale ainsi qu'à l'établissement de diagnostics. L'initiative entraînerait en outre un déplacement de la recherche scientifique à l'étranger, avec pour conséquence le transfert, de la Suisse vers l'étranger, de milliers de places de travail. Le Conseil fédéral et les deux Chambres proposent le rejet de l'initiative. Le comité d'action est présidé par la conseillère nationale Susi Eppenberger (rad. SG).

L'initiative "pour la suppression de la vivisection" exige pratiquement une interdiction totale des expériences sur les animaux. Elle aurait pour conséquence des inconvénients majeurs et inacceptables pour la santé publique et les soins aux animaux ainsi que dans les domaines de la médecine, de la biologie, de la chimie et de la pharmacie. Dans l'état actuel des connaissances, on ne saurait renoncer à la vivisection sans porter préjudice à la recherche médicale en faveur des hommes et des animaux aussi bien qu'aux intérêts de la protection de l'environnement. Les expériences sur les animaux sont également indispensables à la formation des médecins et des vétérinaires.

La vivisection doit être contrôlée sévèrement et limitée au plus strict nécessaire. Les dispositions en vigueur de la loi fédérale sur la protection des animaux se sont révélées efficaces à cet égard. Ces dernières années le nombre des animaux utilisés pour la vivisection a massivement reculé. Une interdiction de l'expérimentation animale en Suisse entraînerait un déplacement de cette activité dans d'autres pays où les conditions sont moins sévères. Les animaux ne sortiraient pas gagnants de cette opération tandis que notre pays verrait disparaître des milliers de places de travail.

Politique suisse

Le comité d'action est composé de parlementaires de tous les partis gouvernementaux ainsi que de pratiquement tous les groupes politiques, et d'autres personnalités de la vie publique. Ses vice-présidents sont la conseillère aux Etats Josi Meier (pdc, LU), les conseillers aux Etats Roger Schaffter (pdc, JU), Dr Otto Schoch (rad. AR) ainsi que les conseillers nationaux Pierre Candaux (rad, VD), Joseph Cottet (udc, FR), Dr André Gautier (lib, GE), Fritz Hari (udc, BE), Dr Hugo Wick (pdc, BS) et Otto Zwygart (év. BE).
(rgd/rgd/rgd)

BSF 3 SUIN 210 851008A0332

VITESSE/CONTROLE/VAUD

Suisse Information

Limitations de vitesse:
RADARS ET IMAGE DE MARQUE=

Berne, 8 octobre (cps) Dans une interpellation au Conseil national, la conseillère nationale Heidi Deneys reprochait aux polices cantonales, notamment en Suisse romande, de préférer soigner leur image de marque que de sévir contre les excès de vitesse, en particulier sur les autoroutes. Dans un communiqué, le chef du département de la justice, de la police et des affaires militaires du canton de Vaud, déclare que les affirmations de Heidi Deneys sont inexactes, en tout cas en ce qui concerne la police vaudoise.

Pendant les neuf premiers mois de 1985, souligne le commandement de la police cantonale vaudoise, la gendarmerie a procédé, sur les seules autoroutes, à 77 contrôles radar concernant 92'700 véhicules. 2'424 conducteurs ont été dénoncés aux autorités de répression et 1'813 autres ont été frappés d'amendes d'ordre. En outre, 1'079 conducteurs ont été dénoncés après avoir été suivis par des véhicules banalisés.

A l'approche de la mauvaise saison, le commandement de la police cantonale vaudoise recommande à chacun le respect des limitations de vitesse fixées tant dans l'intérêt de la sécurité de la circulation que de la protection de l'environnement.
(fab/cop/fab)